

[WWW.OEGB.AT](http://www.OEGB.AT)



**ENGAGEMENT POUR
LA JUSTICE SOCIALE**

STARK

SOZIAL

GERECHT

DEIN PARTNER IN DER ARBEITSWELT. **OGB**

IMPRESSUM:

Medieninhaber und Herausgeber: Österreichischer Gewerkschaftsbund, 1020 Wien,
Johann-Böhm-Platz 1, Telefon (01) 534 44-39, E-Mail: oegb@oegb.at
ZVR-Nummer: 576439352. Hersteller: Verlag des ÖGB GmbH,
1020 Wien, Johann-Böhm-Platz 1

Inhalt: Internationales Referat des ÖGB, Übersetzung: Dr. Fabienne Hörmannseeder
Grafik: ÖGB-Öffentlichkeitsarbeit
Fotos: Fotolia (Titel), ÖGB Archiv,

AVANT-PROPOS

L'Autriche est un petit pays au cœur de l'Europe, membre de l'Union européenne, caractérisé par une neutralité permanente en raison d'une libre décision parlementaire et de sa non-appartenance à une alliance militaire. Depuis que l'Autriche a retrouvé son indépendance en tant qu'Etat en 1945 et s'est donnée une Constitution démocratique, nous avons, nous syndicalistes hommes et femmes, contribué dans une large mesure à la reconstruction sociale et économique de notre pays.



Les salarié(e)s, quelle que soit leur idéologie ou leur appartenance à un parti politique, se sont retrouvés dans une organisation unique commune, la Confédération syndicale autrichienne.

En tant qu'association au-delà des partis, démocratique et reposant sur une adhésion libre des salarié(e)s, nous défendons les intérêts de tous ceux qui dépendent d'un employeur, nous encourageons le développement de notre pays dans l'indépendance et la démocratie et nous nous engageons pour la garantie de la paix et des droits de l'homme dans le monde entier. En tant que Confédération syndicale autrichienne, nous sommes aussi en faveur d'une répartition équitable des richesses.

Si l'Autriche fait aujourd'hui partie des pays les plus riches d'Europe, le mérite en revient aux salarié(e)s, à leurs représentations syndicales ainsi qu'au système de dialogue social fonctionnant traditionnellement bien, le partenariat social.

L'hégémonie mondiale d'une politique économique néolibérale ont aussi entraîné de très grands défis pour le mouvement syndical autrichien. De plus en plus, la représentation et la réalisation des intérêts des salarié(e)s exigent des actions et des mesures de lutte syndicales. Le mouvement syndical autrichien en a les moyens et cherche en même temps continuellement de nouvelles possibilités pour améliorer ses structures et sa façon de faire, en sorte que ses forces et son pouvoir de lutte restent intacts.

Erich Foglar

Président de l'ÖGB – Confédération syndicale autrichienne

NOTRE MISSION

NOUS NOUS PORTONS GARANTS DE LA JUSTICE SOCIALE.

Nous travaillons de toutes nos forces pour que **TOUS LES HOMMES** puissent compter sur une sécurité sociale, que **LA PROSPÉRITÉ** existante soit répartie justement et que tous, jeunes et vieux, hommes et femmes, actifs ou au chômage, en bonne santé ou malades, nés en Autriche ou autre part, **AIENT LES MÊMES CHANCES**. Nous sommes sans compromis contre toute forme de discrimination, racisme, fascisme et dictature.

NOS ADHÉRENTS NOUS CONFÈRENT TOUTE NOTRE FORCE.

C'est avec eux que nous luttons pour un **MONDE DU TRAVAIL JUSTE**, offrant de bonnes conditions de travail ainsi que des **REVENUS ÉQUITABLES**, pour des rapports de travail réglés par des lois et des **CONVENTIONS COLLECTIVES** et pour un **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POSITIF DURABLE**.

Nous faisons en sorte que dans les entreprises et les services, dans les secteurs, au sein du partenariat social, de l'assurance sociale et dans le domaine politique, **LES INTÉRÊTS DES SALARIÉS BÉNÉFICIENT D'UNE REPRÉSENTATION FORTE**.

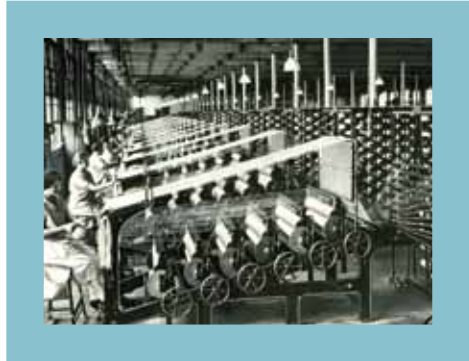
LES SYNDICATS EN AUTRICHE – UN CHAPITRE D'HISTOIRE

Les racines du mouvement syndical autrichien remontent à l'époque de la monarchie des Habsbourg. Les premières associations de travailleurs ont été créées dans les années 1840. En 1870, le statut juridique des syndicats a été pour la première fois réglementé par la dite loi de coalition.

La structure organisationnelle des premiers syndicats était localement limitée. Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle que s'est développée une organisation syndicale suprasectorielle et suprarégionale, caractérisée par un nombre d'adhérents sans cesse croissant. En raison de leur puissance, les syndicats ont conquis les premiers droits sociaux fondamentaux (interdiction du travail dominical, introduction d'une assurance maladie et contre les accidents, journée de 10 heures, interdiction du travail de nuit pour les femmes). En outre, le nombre croissant de conventions collectives a contribué à l'établissement de réglementations du temps de travail et d'un salaire minimum, à l'instauration de la rémunération des heures supplémentaires et à beaucoup d'autres choses encore.

La fin de la monarchie fut caractérisée par une grande insatisfaction sociale et conduisit à une radicalisation du mouvement des travailleurs, traduite par ex. par la formation spontanée de conseils d'ouvriers et de soldats. Les responsables sociopolitiques de la Première République ont ainsi posé de nouvelles bases avec la loi sur les comités d'entreprises (1918), la loi sur la convention collective (1919) ou la création de chambres du travail (1920). Jusqu'en 1934, des conquêtes telles que l'introduction de la journée de travail de 8 heures ou l'introduction d'une allocation de chômage purent être menées à bien.

Les syndicats étaient certes à cette époque déjà organisés de façon suprarégionale et par secteur, cependant politiquement, ils étaient divisés en syndicats, d'orientation socio-démocrate, chrétienne, nationale allemande, etc. Ceux-ci travaillaient souvent en opposition, conduisant ainsi à un affaiblissement général du mouvement. Les syndicats « jaunes » représentaient un problème supplémentaire. En tant qu'organisations directement dépendantes de l'entreprise, ils faisaient en particulier fonction de casseurs de grève.



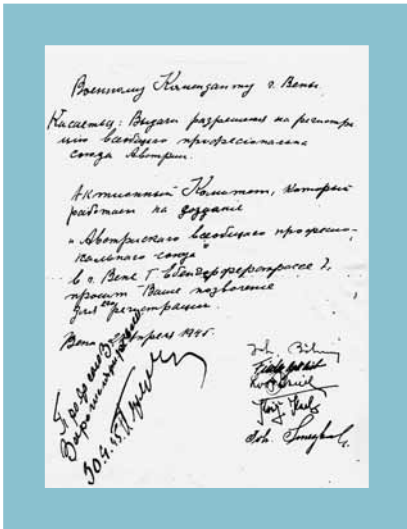
*Schwieriger Beginn ...
A difficult beginning ...
Des débuts difficiles ...
Тяжелое начало ...*

INTERDICTION DES SYNDICATS – UN CHAPITRE SOMBRE

Depuis les années 1920, il y eut des efforts de la part d'élites conservatrices et bourgeoises pour éliminer les droits sociaux et démocratiques acquis. En 1933, le gouvernement chrétien-social paralysa le Parlement. En 1934, l'armée fut appelée pour réprimer les ouvriers protestataires. Une guerre civile brève mais sanglante mit provisoirement un terme au mouvement ouvrier indépendant en Autriche. Le gouvernement austro-fasciste interdit les syndicats libres et le droit de grève fut également aboli. Un syndicat unique fut créé par les pouvoirs publics dont les représentants étaient nommés par le ministère des Affaires sociales.

En 1938, lorsque l'entrée des troupes de l'Allemagne fasciste gomma l'existence de l'Autriche en tant qu'Etat, la situation continua à se dégrader. Les salarié(e)s furent, souvent de manière forcée, organisés au sein du « Front allemand du travail - Deutsche Arbeitsfront », dont la tâche consistait surtout à motiver les classes laborieuses à des fins de production guerrière. Toute résistance était sévèrement poursuivie. De nombreux syndicalistes engagés - hommes et femmes – furent tués dans des camps de concentration du régime nazi.

FONDATION DE LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE AUTRICHIENNE EN 1945



ÖGB-Gründungsurkunde 1945
ÖGB founding document 1945
Acte officiel de fondation de 1945
Регистрационный акт об
основании ОАП от 30.04.1945 г.,
подписанный советским коммандантом

Déjà durant la Seconde Guerre mondiale, des activistes syndicaux avaient prévu la fondation d'une organisation syndicale unique après la refondation d'un Etat autrichien indépendant. Cette décision doit être considérée sous l'angle des expériences négatives faites dans le cadre des syndicats politiques durant la Première République. Loin de garantir des droits pour les salariés, ce « pluralisme syndical » conduisit en réalité à un affaiblissement du mouvement travailleur face aux dangers du fascisme et de la guerre.

Dès avril 1945, au milieu des ruines de la guerre, des fonctionnaires socio-démocrates, chrétiens-sociaux et communistes fondèrent ensemble la Confédération syndicale autrichienne, qui existe encore aujourd'hui.

Seuls quelques pays d'Europe réussirent à construire et à maintenir une représentation d'intérêts unique de tous les salariés organisés en syndicats. L'évolution du nombre d'adhérents à la Confédération syndicale autrichienne montre combien cette approche a été acceptée.

Comparé à l'échelle européenne et internationale,

l'ÖGB fait partie des associations syndicales disposant d'une proportion élevée de membres appartenant à la population active.

LA REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DES SALARIÉS EN AUTRICHE AUJOURD'HUI

Au cours de l'histoire du mouvement ouvrier et sous l'influence des régimes politiques successifs, un système élaboré de représentation des intérêts s'est peu à peu mis en place en Autriche. Aujourd'hui, il repose sur les trois institutions suivantes:

1. LES COMITÉS D'ENTREPRISE

Au sein des entreprises, des délégués élus, ou représentants du personnel dans les services publics, sont chargés de représenter les intérêts des salarié(e)s. Dans les entreprises de plus de cinq salarié(e)s, la loi sur l'organisation du travail prévoit l'élection d'un comité d'entreprise ou d'une représentation du personnel. Tous les salarié(e)s, même ceux non syndiqués, ont le droit de vote. Les membres des comités d'entreprise bénéficient d'une protection accrue contre les licenciements. Ils disposent de droits clairement définis de participation, d'information, d'intervention et de contrôle au niveau de l'entreprise. Sur la base des conventions collectives négociées chaque année par les syndicats sectoriels, ils signent des accords d'entreprise pouvant être plus avantageux, mais en aucun cas moins favorables que les standards collectifs. Les délégués d'entreprise ont le droit de faire participer des représentants des syndicats compétents à leurs réunions. Actuellement, plus de 80% des membres des comités d'entreprise sont membres de la Confédération syndicale autrichienne. Cela permet aux syndicats d'être informés directement des préoccupations et difficultés des salarié(e)s et de réagir de manière adéquate, par exemple lors des négociations des conventions collectives.

2. LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE AUTRICHIENNE (ÖGB)

En Autriche, l'ÖGB constitue, depuis sa fondation en 1945, la seule organisation de représentation des salarié(e)s à laquelle l'adhésion est facultative.

L'ÖGB est indépendante des partis politiques, utilise toutefois, pour défendre ses objectifs, son influence sur les partis politiques et le gouvernement. Certains fonctionnaires du syndicat assument aussi des tâches politiques, ainsi au sein du Parlement ou des diètes provinciales. A diverses reprises, des syndicalistes ont également participé au gouvernement ou occupé des postes de hauts fonctionnaires (surtout aux Affaires sociales).

Les membres de l'ÖGB peuvent rejoindre l'une des fractions politiques ou confessionnelles coexistant au sein de l'ÖGB. Actuellement, les plus importantes de ces fractions sont la fraction social-démocrate et les syndicalistes chrétiens. Il existe également, entre autres, des groupements verts et communistes.

Les membres des syndicats ont droit à des conseils juridiques, à une représentation légale devant le tribunal et à d'autres services. Ils profitent aussi des nombreuses conventions collectives que les syndicats affiliés à l'ÖGB négocient chaque année au niveau sectoriel. Tous les salarié(e)s en Autriche tirent des avantages du large réseau de conventions colle-

ctives. Cela comprend, entre autres, les réglementations du temps de travail, les indemnités de vacances et de Noël, diverses primes et la rémunération des heures supplémentaires. Les augmentations annuelles des traitements et salaires sont également négociées dans le cadre des conventions collectives.

L'ÖGB joue un rôle important dans l'élaboration des lois. D'un côté, des projets de lois sont lancés sur l'initiative de l'ÖGB, d'un autre côté, la Confédération syndicale autrichienne prend politiquement position sur ces projets de loi dont il est tenu compte lors de la prise de décision.

STRUCTURE DE L'ÖGB



ÖGB-Präsident Erich Foglar beim Bundeskongress 2009
 ÖGB President Erich Foglar at the 2009 National Congress
 Le président de l'ÖGB Erich Foglar lors du Congrès fédéral en 2009
 Поиск демократических решений – Съезд ОАП

La plus haute instance de la Confédération syndicale autrichienne est le Congrès fédéral qui se tient tous les quatre ans. Le Congrès fédéral définit les priorités et les objectifs politiques pour la période d'activité à venir et élit le président ou la présidente, le vice-président ou la vice-présidente ainsi que les membres de la Présidence de l'ÖGB et de la Commission de contrôle.

Entre les congrès, la plus haute instance décisionnelle est le Comité fédéral, constitué des membres de la Présidence, de représentants des syndicats affiliés ainsi que de délégués des sections femmes, jeunes et seniors de l'ÖGB. La Présidence se compose du président ou de la présidente, des vice-

président(e)s, des présidents des syndicats et des secrétaires généraux. Elle coordonne le travail actuel de la Confédération syndicale autrichienne.

L'action syndicale s'effectue surtout au niveau des secteurs ou des entreprises ; les syndicats négocient les augmentations de salaires et soutiennent les membres des comités d'entreprises lors des élections, en cas de questions juridiques et bien plus encore.

Lors de sa fondation en 1945, l'ÖGB se composait de 6 syndicats, entre-temps par des fusions, ils sont aujourd'hui au nombre de sept (situation en 2009).

- » GPA-DJP: Syndicat des salariés du privé – Imprimerie, journalisme, papier
- » GÖD: Syndicat du service public
- » GdG-KMSfB: Syndicat des employés communaux – Arts, médias, sport et indépendants
- » GBH: Syndicat bâtiment-bois
- » vida: Syndicat des transports et des services
- » GPF: Syndicat des salariés de la poste et des télécommunications
- » PRO-GE: Syndicat production



3. LES CHAMBRES DES SALARIÉS

Dès le XIX^e siècle, les entreprises avaient obtenu de l'Etat autrichien la possibilité de représenter leurs intérêts et de participer à la préparation de lois les concernant dans le cadre d'institutions, les chambres de commerce. Ce n'est qu'en 1920 que des instances comparables furent mises en place pour les salariés dans chacune des neuf provinces fédérales d'Autriche, les chambres pour ouvriers et employés. Contrairement aux syndicats, auxquels l'adhésion est facultative, tous les salariés (sauf ceux du service public) sont obligatoirement membres des chambres des salariés. L'affiliation aux chambres des entrepreneurs et aux ordres des professions libérales est également obligatoire.

Le financement des chambres des salariés se fait par le biais d'un prélèvement obligatoire afin de garantir leur indépendance politique. Les fonctionnaires sont élu(e)s par les membres tous les cinq ans. Une coopération étroite, aussi bien au niveau politique que personnel, existe entre les chambres des salariés et les syndicats.

Les chambres des ouvriers et employés ont les missions suivantes :

- » Le dépôt et l'examen de projets et de propositions de loi dans les domaines touchant les salariés
- » La recherche fondamentale sur des thèmes de politique économique et sociale
- » La participation aux commissions nationales et comités consultatifs,
- » Les services aux membres (par exemple les conseils en matière de droit de fiscalité, d'assurance sociale et chômage, de protection des consommateurs)
- » La participation aux instances du partenariat social.

Toutefois, les chambres des salariés ne négocient pas les conventions collectives et ne peuvent pas représenter leurs membres au niveau international, ces fonctions restant réservées aux représentations syndicales.

ACTIVITÉS

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

Dans le cadre de leur politique de négociation, les syndicats affiliés à l'ÖGB signent chaque année près de 500 conventions collectives. En Autriche, les conventions collectives sont valables pour tous les salarié(e)s de leur aire d'application et pas uniquement pour les membres d'un syndicat.



Start der Metallerlohnrunde, 2006
Beginning of collective bargaining in the metal sector, 2006
Négociations des salaires des travailleurs métallurgiques, 2006
Начало переговоров по вопросу оплаты труда металлургов в 2006 году

Selon l'OCDE, l'Autriche a un taux de couverture par les conventions collectives de plus de 95%, ce qui garantit une sécurité de revenu élevée pour les salarié(e)s et des conditions de compétitivité égales pour les entreprises. Il s'agit là d'une particularité historique du système autrichien.

Outre de bons revenus allant de pair avec le développement économique et la hausse des prix, de bonnes conditions juridiques cadres pour les salarié(e)s constituent les objectifs de la politique fondée sur les conventions collectives.

LE PARTENARIAT SOCIAL



Dialog der Sozialpartner

Social partnership dialog

Dialogue des Partenaires Sociaux

Председатель ОАП Эрих Фоглар на федеральном съезде ОАП в 2009 году

Le partenariat économique et social constitue une institution typiquement autrichienne, caractérisée par la coopération volontaire et informelle dans les secteurs économique et sociopolitique entre les organismes de représentation des salariés et du patronat, dans le but d'harmoniser leurs intérêts et de négocier des compromis. Fondamentalement, il s'agit d'un système bipartite qui, en cas de nécessité (implication du gouvernement), adopte une structure tripartite.

Le modèle autrichien du partenariat social se fonde sur la volonté des décideurs politiques et économiques de l'après-guerre de réaliser la reconstruction de l'économie et des infrastructures sur la base d'un consensus national. Cette adhésion au dialogue social a permis de faire face aux aspirations de certains partisans au libéralisme économique qui avaient mené, en 1950, à des émeutes de la classe ouvrière. Au cours des années qui suivirent, la concertation des intérêts des syndicats et des entreprises fut élargie à d'autres domaines et engloba de plus en plus de questions sociopolitiques, la croissance économique, la parité, la formation, l'intégration et d'autres thèmes encore.

L'adhésion de l'Autriche à l'Union européenne en 1995 avait été préparée en étroite concertation entre les partenaires sociaux et le gouvernement. Dans le cadre d'un « Accord sur l'Europe », le gouvernement autrichien s'est engagé à impliquer les partenaires sociaux dans les flux de décisions ayant trait à la politique européenne. Ainsi, en raison de cet accord, l'ÖGB et la Chambre fédérale du travail disposent d'antennes à Bruxelles.

Les quatre organismes suivants constituent les partenaires sociaux :

- » La Confédération syndicale autrichienne (ÖGB)
- » La Chambre fédérale du travail
- » La Chambre économique autrichienne
- » La Conférence des présidents des Chambres d'agriculture autrichiennes.

Dans une large mesure, la concertation se fait de manière informelle. La Commission paritaire, dans laquelle sont représentés les partenaires sociaux ainsi que le gouvernement, représente l'instance formelle. La Commission paritaire comprend quatre sous-commissions :

- » Le Conseil consultatif pour les questions économiques et sociales, les résultats de ses recherches constituent la base des recommandations adressées au gouvernement
- » Le Sous-comité des salaires chargé de la coordination dans le temps et de l'adoption des conventions collectives
- » Le Sous-comité des questions internationales
- » Le Sous-comité de la concurrence et des prix.

L'essor économique rapide de l'Autriche après la guerre est dans une large mesure lié au partenariat social. Aujourd'hui encore, l'Autriche en tant que site économique se caractérise par une grande stabilité liée à la pratique du dialogue et à la paix sociale qui en résulte. Ces dernières années, les partenaires sociaux ont élaboré ensemble des concepts communs sur différents thèmes que le gouvernement a repris pour aboutir à l'élaboration de nouvelles lois.

CAMPAGNES ET GRÈVES

L'Autriche a une culture de partenariat social profondément enracinée, les statistiques relatives aux grèves le démontrent : L'Autriche ne constitue pas un pays de grévistes. Le décompte des jours de grève, au niveau international, montre que les débrayages sont très rares en Autriche. L'année 2003 a toutefois constitué une exception. Le 3 juin, l'ÖGB a mobilisé dans toute l'Autriche environ un million de personnes contre les projets du gouvernement de réforme du régime des retraites. Le gouvernement a été contraint de modifier en de nombreux points le projet de loi présenté.



*ÖGB-Aktion für höheren Mindestlohn
ÖGB campaign for higher minimum wages
Action de l'ÖGB pour une augmentation du salaire minimum
Мероприятие ОАП за повышение минимальной зарплаты*

Naturellement, les actions et les campagnes publiques constituent aussi pour l'ÖGB un moyen de protestation. L'ÖGB lance des campagnes lorsqu'il s'agit d'informer ou de mobiliser. De novembre 2005 à l'été 2006, l'ÖGB a mené une campagne pour les délégués d'entreprise dont l'objectif était la création de comités d'entreprise.

De nombreuses créations de comités d'entreprise en furent la conséquence et près de mille nouveaux délégués ont adhéré à l'ÖGB. L'ÖGB a conduit aussi, à plusieurs reprises, des campagnes avec des organisations non-gouvernementales, ainsi la campagne STOPPGATS ou bien encore des activités en vue de l'instauration d'un impôt international sur les transactions financières.

LES RELATIONS INTERNATIONALES DU MOUVEMENT SYNDICAL AUTRICHIEN



IBFG-Kongress in Wien, 1955
ICFTU Congress in Vienna, 1955
Congrès du CISL à Vienne, 1955
Съезд МКСП в Вене в 1955 году

Sachant qu'un petit pays comme l'Autriche est fortement influencé par le développement économique de l'Europe et du monde, les syndicats ont toujours été d'avis que la coopération internationale était extrêmement importante, aussi les relations internationales de la Confédération syndicale autrichienne sont-elles nombreuses.

En 1945, la Confédération syndicale autrichienne a adhéré à la seule confédération syndicale mondiale existant à l'époque, la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) dont le siège se trouve à Prague. En 1949, l'ÖGB quitta celle-ci et devint membre de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) installée à Bruxelles. Cette démarche constitua un changement de cap de la politique internationale de l'ÖGB, mais grâce à la proclamation de la neutralité perpétuelle par l'Autriche en 1955, appuyée par l'ÖGB, d'étroits contacts avec les organisations membres de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) d'Europe orientale furent maintenus. C'est ainsi que le mouvement syndical

autrichien contribua à la politique de détente du continent européen.

L'ÖGB, ayant aussi tiré les leçons d'une division syndicale en Autriche avant la Seconde Guerre mondiale, se prononça contre la concurrence entre les confédérations syndicales au niveau mondial et appuya pour cette raison les efforts de fondation d'une nouvelle « Internationale », composée des organisations membres de la CISL et de la CMT dissoutes entre-temps, ainsi que de confédérations jusqu'alors non affiliées à des instances internationales. L'organisation du congrès fondateur de la Confédération syndicale internationale (CSI) le 1er novembre 2006 à Vienne témoigne du bien-fondé des efforts entrepris par l'ÖGB pour une unité globale des mouvements syndicaux.

L'ÖGB a également été membre fondateur de la Confédération européenne des syndicats créée en 1973. Même si la CES détient actuellement une position décisive dans la défense des intérêts syndicaux vis à vis des institutions européennes, elle n'a jamais limité ses activités aux organisations des états membres de la Communauté économique puis de l'Union européenne (CEE puis UE), mais a toujours déployé ses efforts sur l'ensemble du continent européen.

En ce qui concerne la solidarité internationale, l'ÖGB a légèrement modifié ses priorités au fil des ans. Pendant la décolonisation du début des années 60, sous l'égide de la CISL, l'accent fut mis sur la coopération avec les mouvements syndicaux des pays d'Afrique qui venaient d'obtenir leur indépendance. Plus tard, l'ÖGB apporta une contribution décisive

aux témoignages de solidarité contre les régimes totalitaires (Chili, Portugal, Espagne), contre la guerre du Vietnam et la politique d'apartheid en Afrique du Sud. Pendant les années 70, l'engagement porta essentiellement sur la lutte contre les clivages entre les pays industrialisés et les pays en développement qui ne cessaient de s'approfondir.

Dès 1990, une étroite coopération avec les mouvements syndicaux des pays en transition d'Europe centrale et orientale, en particulier dans les pays voisins, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et la Slovénie, vit le jour. En 2004, l'ÖGB et les six confédérations hongroises ont conclu un accord de protection juridique prévoyant dans le pays d'accueil respectif la consultation et l'entraide juridique pour les travailleurs migrants syndicalisés.

Sur la base du statut de la CSI, plusieurs conseils syndicaux interrégionaux furent créés dans les régions frontalières de l'Autriche. Les organisations régionales de l'ÖGB participèrent à des activités transfrontalières avec des syndicats partenaires en Suisse et au Liechtenstein, en Italie, en République fédérale d'Allemagne, en République tchèque, en Slovaquie, en Hongrie et en Slovénie.

RÉPONSES SYNDICALES À LA GLOBALISATION

L'ouverture de l'économie autrichienne à l'influence de la mondialisation néolibérale, ainsi que l'adhésion de notre pays à l'Union européenne, ont créé d'importants nouveaux défis. La réponse ne peut consister qu'en un dialogue universel et dans le renforcement de la coopération internationale entre les syndicats. Entre autres, l'ÖGB s'emploie pour:

- » le respect des principes du droit international et de la Charte de l'ONU, ainsi que le renforcement de la compétence de l'ONU en matière de maintien de la paix face à d'éventuelles actions unilatérales de grandes puissances ou d'alliances militaires
- » une Europe exempte d'armes nucléaires de l'Atlantique à l'Oural
- » la réforme de l'Union européenne pour qu'elle devienne une « Union pour la paix » au lieu de militariser la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE
- » la protection de biens publics comme la santé, l'éducation, l'environnement intact, la justice sociale
- » des réformes des institutions internationales telles que la Banque mondiale, le FMI, l'OMC : la transparence et la légitimation démocratique, la participation des « pays en développement » sur un pied d'égalité, l'implication de la société civile
- » l'annulation généralisée de la dette des pays les moins développés (PLMD) ainsi que la mise en place d'une procédure transparente et indépendante du FMI pour le règlement des dettes



*IGB-Gründungskongress in Wien, 2006
ITUC Congress in Vienna, 2006
Congrès du CIS à Vienne, 2006
Конгресс МКСП в Вене в 2006 г.*

- » le contrôle efficace des marchés financiers, moyennant, entre autres, l'instauration d'une taxe sur les transactions de devises (taxe Tobin) appliquée dans le monde entier, dont les recettes seraient obligatoirement utilisées à des fins sociales
- » des règles efficaces contre la concurrence économique entre Länder/régions sous forme de dumping social, écologique et d'exonérations fiscales.
- » la suppression, pour l'hémisphère Nord, des subventions agraires responsables des distorsions du marché, accompagnée de l'ouverture du marché agricole européen pour les produits de l'hémisphère Sud, et l'encouragement du commerce équitable.

NOS OBJECTIFS

(tiré du Programme fondamental du 17^e Congrès fédéral de l'ÖGB en juin/juillet 2009)

Contrairement aux promesses de l'idéologie néolibérale, il s'est avéré que l'économie de marché n'est pas stable mais que des crises répétées demandent à chaque fois une nouvelle intervention de l'Etat. La sécurité de l'emploi, acquise par une stabilisation de la demande de l'économie toute entière, constitue la tâche la plus importante de la politique économique. Cela signifie que la politique budgétaire doit instaurer des mesures permettant de stimuler la consommation privée et les investissements.

L'économie de marché ne saurait d'elle-même entraîner ni la justice sociale ni la sécurité. Elle ne garantit ni suffisamment de travail salarial ni des possibilités de formation pour tous ou une répartition équitable des richesses. C'est la raison pour laquelle l'ÖGB lutte pour une intervention et une régulation de l'Etat social. Celles-ci doivent permettre de délimiter clairement le principe de concurrence économique tout en établissant un cadre aussi bien au sein de l'Autriche qu'au niveau de l'Union européenne. Tout ceci doit pouvoir garantir une sécurité et une justice sociales dans un monde caractérisé par l'autodétermination et l'égalité des droits, monde où les hommes peuvent vivre et travailler. Les discriminations ne doivent pas trouver leur place dans notre société. Des dispositions légales doivent donc être créées et mises en œuvre de telle sorte que l'objectif d'une société sans discrimination soit réalisé.

DES SYNDICATS FORTS

L'évolution des salaires en Autriche, durant les dernières années, a favorisé la compétitivité internationale de notre économie. L'Autriche se trouve certes à un niveau moyen, en ce qui concerne les coûts, par contre au top absolu à l'échelle internationale, en ce qui concerne l'évolution de la productivité. Les coûts salariaux unitaires dans la production de biens réels ont baissé depuis 2003 aussi bien en chiffres absolus qu'en comparaison avec les pays concurrents. Le grand avantage d'une politique basée sur les conventions collectives, que d'autres pays nous envient, réside dans le caractère prévisible pour toutes les parties concernées.

L'ÖGB se prononce pour une politique salariale solidaire, dont l'objectif est de faire participer tous les salarié(e)s à la hausse de productivité et à l'augmentation de la prospérité. Une politique solidaire des salaires et des revenus a pour but de garantir aussi aux groupes les plus faibles une évolution salariale positive, ceci par la force de syndicats puissants. La politique d'égalité constitue une préoccupation majeure d'un syndicat fort, une large partici-

pation des femmes doit donc être promue. Le « Gender Mainstreaming », cette approche intégrée de l'égalité des sexes, doit être appliqué de manière obligatoire dans le cadre d'une politique fondée sur les conventions collectives.

UNE EUROPE FORTE ET SOCIALE

L'ÖGB se prononce pour une Europe de l'avenir, dans laquelle l'Union sociale devient réalité. Les hommes et les femmes en Europe ne rejettent pas le grand projet d'une Union européenne mais ne sont plus prêts à accepter sans discussion une politique déséquilibrée au détriment des travailleurs, telle qu'elle a été poursuivie dans les années passées par une grande partie des Etats membres et la Commission européenne. Une Union, telle qu'elle est perçue par ses citoyens et citoyennes, ne saurait ni attirer les hommes ni créer un espace économique et vital d'un succès durable si elle est en premier lieu pour la dérégulation, la priorité sans limite faite au marché intérieur et à la liberté de concurrence, et en faveur de la négligence des intérêts sociaux.

RÈGLES DU JEU POUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

Il devient de plus en plus évident que la globalisation suscite de plus en plus de crises. C'est la raison pour laquelle l'ÖGB demande pour l'économie mondiale de nouvelles règles du jeu, limitant la liberté du capital et tenant compte dans une plus large mesure des préoccupations en matière de politique de l'environnement. Un impôt international sur les transactions financières constituerait par exemple une mesure nécessaire permettant de mettre fin au démantèlement social global.

Le mouvement syndical autrichien exige des gouvernements et des groupes d'entreprises le respect illimité des droits de l'homme et des syndicats ainsi que le plein respect des normes fondamentales du travail de l'OIT. Il s'agit de mettre fin à la pauvreté croissante de grandes parties du monde en instaurant l'équité des prix du pétrole, en éradiquant le protectionnisme et les pratiques destructrices de la productivité des pays industrialisés et pays émergents et en éliminant les causes de la crise de l'endettement.

Enfin, la paix et la sécurité ne sauraient être réinstaurées à l'échelle internationale que par une amélioration durable des conditions de vie. C'est la raison pour laquelle l'ÖGB s'engage aussi pour des mesures de désarmement dans le domaine nucléaire et conventionnel ainsi que pour une politique étrangère de l'Autriche orientée vers la paix et fondée sur une politique de neutralité active.



Teilnahme an ÖGB-Demonstration in Brüssel, 2005
Participating in ETUC rally in Brussels, 2005
Participation à la manifestation du CES à Bruxelles, 2005
Участие в демонстрации ЕКП в Брюсселе в 2005 году

DER ÖSTERREICHISCHE GEWERKSCHAFTSBUND
AUSTRIAN TRADE UNION FEDERATION
FÉDÉRATION SYNDICALE AUTRICHIENNE
ОБЪЕДИНЕНИЕ АВСТРИЙСКИХ ПРОФСОЮЗОВ

STARK >>>>

>>>> SOZIAL >>>> GERECHT

DEIN PARTNER IN DER ARBEITSWELT. **OGB**

STARK >>>>>> SOZIAL

Österreichischer Gewerkschaftsbund
1020 Wien, Johann-Böhm-Platz 1
E-Mail: oegb@oegb.at

WWW.OEGB.AT

STARK SOZIAL GERECHT
DEIN PARTNER IN DER ARBEITSWELT. **OGB**